Auvergne
Rhône-Alpes
Tourisme

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

COURRIER ARRIVÉ
Le 28 NOV. 2022
Mairie de BEY

Monsieur Michel GENTIL
Maire
Mairie
580 route des Boissonnets
01290 BEY

Clermont-Ferrand, le 22 novembre 2022

OBJET : Label Villes et Villages Fleuris

Monsieur le Maire,

Suite à votre engagement dans le label Cadre de Vie « Villes et Villages Fleuris » vous avez accueilli dans votre commune le Jury régional lors de ses visites d'expertises et de contrôles de l'été dernier et nous vous en remercions.

Ces rencontres de terrain ont permis aux membres du Jury d'apprécier et d'évaluer les réalisations de votre commune en termes d'aménagement et d'embellissement du cadre de vie. Le Jury régional s'étant réuni le 03 novembre 2022, je vous prie de trouver ci-joint, le rapport de visite ainsi que le résultat de la délibération.

J'ai le plaisir de vous informer que votre commune se voit confirmée dans son classement. Je vous félicite personnellement ainsi que votre équipe municipale, élus et personnels, de même que les bénévoles et professionnels qui participent à cette réussite.

Nous vous encourageons à poursuivre l'appropriation des critères du Label Villes et Villages Fleuris afin qu'ils vous accompagnent dans les réalisations de votre commune et qui contribuent ainsi à la qualité d'accueil des touristes et à l'amélioration de l'image de nos villes et villages.

Vous recevrez prochainement une invitation à la **Journée Régionale et Cérémonie de remise du Label Villes et Villages Fleuris**, moment privilégié d'échanges et d'information, qui se tiendra le **Mardi 21 Mars 2023** à l'Hôtel de Région à Lyon.

Les services d'Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme (Céline COUDOUEL, Chargée de mission tél. : 04.73.29.49.96 e -mail : c.coudouel@auvergnerhonealpes-tourisme.com et Axelle ROUCHON, Assistante Administrative, tél. : 04.73.29.49.35, e-mail : a.rouchon@auvergnerhoenalpes-tourisme.com) sont à votre disposition pour vous apporter toutes précisions complémentaires.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Florence DUVAND

Présidente du Jury régional des Villes et Villages Fleuris

SIEGE SOCIAL
11 BIS QUAI PERRACHE
69002 LYON - FRANCE

SITE DE CLERMONT-FERRAND
59 BOULEVARD LEON JOUHAUX
CS 90706
63050 CLERMONT-FERRAND
CEDEX 2 - FRANCE
TEL +33 (0)4 73 29 49 49

N° SIREN 824 433
TVA intracommunautaire
FR72 824 433 866

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

2022

CONTEXTE DE LA VISITE

Nom de la commune visitée : Bey
Département : Ain
Date : 30/08/2022
Nombre d'habitants : 305 hab
Classement actuel : 2 fleurs
Nom des personnes du jury régional : Myriam Keller, France Renaud, Jean Luc Ville, Daniel Boulens
Motif de la visite : contrôle 2 fleurs

1. LA VISITE DU JURY (dossier de présentation, présence du binôme élu/technicien, organisation de la visite et pertinence du circuit)

Éléments de satisfaction :
- Très bon accueil par M. Gentil, Maire et son adjoint.

2. MISE EN ŒUVRE DU PROJET MUNICIPAL (connaissance du contexte local, motivations, connaissance du label, cohérence avec le projet municipal, transversalité entre les services municipaux et acteurs locaux, concertation avec les gestionnaires, prise en compte du paysage dans l'aménagement, gestion différenciée, présence du végétal annuel...)

Éléments de satisfaction :
- Ce village est très impliqué dans sa gestion environnementale et bâti. La gestion de l'eau, de la nature et de l'environnement, des bâtiments, du fleurissement, de l'énergie est globalisée.
- L'implication des habitants est forte dans tous les domaines de l'urbanisme et de la vie sociale du village.

3. ANIMATION ET PROMOTION DE LA DÉMARCHE (information auprès des habitants, concertation, animation et pédagogie, promotion, actions vers les touristes...)

Éléments de satisfaction :
- Bonne implication des habitants par concertation

4. PATRIMOINE VÉGÉTAL (gestion, qualité d'entretien et mesures de protection, renouvellement, diversité botanique, pertinence des plantations et de la gamme végétale, pertinence des techniques et des supports de plantation, intégration paysagère et identitaire...)

Éléments de satisfaction :
- Implantation de haies, création de noues paysagères, vergers pédagogiques et publics,

Éléments d'amélioration :
- L'effort floral pourrait être plus soutenu en matière de plantes vivaces, d'arbustes à fleurs et de rosiers...

5. GESTION ENVIRONNEMENTALE (actions en faveur de la biodiversité et des ressources naturelles, connaissance et protection des sols, gestion de l'eau, limitation et valorisation des déchets verts, méthodes alternatives d'entretien, énergie, actions face au changement climatique...)

Éléments de satisfaction :
- Les maisons individuelles sont dotées de réserves d'eaux pluviales.
- Les citernes d'eau sont imposées dans le règlement du PLUi.
- La commune dispose d'un écrêteur d'eaux d'orages.

- Présence de ruches pédagogiques.

6. QUALITE DE L'ESPACE PUBLIC (valorisation du patrimoine bâti, maîtrise de la publicité et des enseignes, effacement des réseaux, mobilier urbain, qualité de la voirie et des circulations, propreté, accessibilité, actions en faveur de la santé et du bien-être des usagers...)

Éléments de satisfaction :

- Intégration paysagère des édifices publics avec des fresques murales, bonne signalétique des cheminements piétons, tout l'éclairage public et les bâtiments ont été convertis en led

7. ANALYSE PAR ESPACE (entrées et centres des communes, abords établissements publics, quartiers d'habitation, cimetières, parcs et jardins, espaces sportifs, aires de jeux, zones d'activité, espaces naturels, maillages et coulées vertes, mobilités douces et infrastructures de déplacement, espace de loisirs et d'hébergement, autres espaces...)

RAS

DÉCISION DU JURY ET CLASSEMENT À L'ISSUE DE LA VISITE

☒ Maintien du niveau évalué
☐ Attribution du niveau supérieur
☐ Avertissement
☐ Retrait du niveau évalué

☐ 0 Fleur
☐ 1 Fleur
☒ 2 Fleurs
☐ 3 Fleurs
☐ Proposition 4 fleurs

CONCLUSION

Conclusion générale du jury

Le jury a été séduit par la forte prise en compte environnementale de la commune et propose le maintien du label 2 fleurs. Le discours proposé par le Maire est tout à fait en phase avec la réalité sur le terrain. Les efforts en matière environnementale sont remarquables, même si ceux-ci restent à l'échelle d'une très petite commune. Les efforts pour la gestion des eaux pluviales au niveau des maisons individuelles est notoire. Nous préconisons de développer l'effort floral sur la commune, en plantant plus de plantes vivaces, d'arbustes à fleurs et de rosiers.